

Le président du Comité de l'Ouest, le D^r Karl Ritter von Halt s'est plu à souligner la parfaite entente existant entre son collègue de l'Est, M. Schöbel et lui.

Au sujet des Jeux Equestres se déroulant

à Stockholm en juin de cette année, le problème d'une collaboration entre les deux comités ne se pose pas, celui de l'Est n'ayant pas de cavaliers d'un standing suffisant à présenter.

Où peut-on se procurer les partitions de l'hymne olympique ?

De toutes parts on nous demande où l'on peut se procurer le nouvel hymne olympique. Celui-ci a été édité à Paris et c'est à cette adresse qu'il peut être obtenu :

S. A. des Éditions Ricordi
3, rue Roquépine

PARIS 8^e

Cette maison possède des représentants dans toutes les parties du monde. Voici, en tous cas, ses principaux :

Londres: G. Ricordi & C^o, 271 Regent Street (même adresse pour l'Australie, l'Afrique du Sud, etc.).

New-York: G. Ricordi & C^o, 1270 Avenue of the Americas.

Toronto: G. Ricordi & C^o, 380 Victoria Street.

Milano: G. Ricordi & C^o, 42, Viale Campania.

Bâle: Symphonia-Verlag, Agenteinerstrasse 13.

Lœrrach (Allemagne) : G. Ricordi & C^o, Kirchstrasse 17.

Buenos-Aires : Ricordi-Americana, 1570 Cangallo (valable aussi pour l'Amérique du Sud, le Chili et l'Uruguay).

Sao Paulo : Ricordi-Brasileira, Barao dei Limeira 331.

Pour les pays nordiques, les commandes sont à passer directement à Paris.

D'une façon générale, toutes les commandes peuvent être adressées à Paris qui les di-

rigera avec les partitions demandées aux représentants couvrant les pays correspondants.

L'*Hymne Olympique* a été publié sous les formes et aux prix suivants :

	Francs français
Partition piano et chant	250,—
Chœurs	80,—
Partition orchestre, version symphonique	800,—
Matériel version symphonique (avec 5. 4. 3. 2. 2.)	5000,—
Chaque partie séparée	150,—
Partition version harmonie (orchestre)	800,—
Matériel version harmonie complet avec une partie de chacune	1200,—
Chaque partie supplémentaire, harmonie	100,—

Où se procurer

le disque de l'hymne olympique?

L'enregistrement du disque de l'hymne olympique a été fait à Paris par les soins de la maison suivante auprès de laquelle le disque peut être obtenu au prix de 920 francs français.

Disques DUCRETET-THOMSON
« La Voix du Monde »
15, avenue Montaigne
PARIS VIII^e.

Tous les juges sont-ils impartiaux ?

Dans notre précédente édition nous avons longuement parlé du problème des juges, de l'impartialité problématique de certains d'entre eux et enfin du serment que l'on s'était proposé de leur imposer, en matière olympique. On peut fort bien ne pas être d'accord avec ce dernier point, alors même que cette cérémonie se pratique au sein de certaines fédérations, comme par exemple à la Fédération Internationale de Gymnastique, ainsi que nous l'avions dit. On a cherché à nous faire comprendre que la partialité voulue et flagrante n'existait pas ; que tous les juges en matière de sport étaient des purs. Si tel était le cas, avons-nous pensé, Ce ne serait pas des humains. Nous avons fourni une preuve. Aujourd'hui encore, et malheureusement nous nous empressons de dire, le plus important quotidien sportif de France, dans son édition des 18/19 février derniers, nous fournit un nouveau cas. Il s'agit d'une relation

du championnat du monde de patinage artistique qui s'est déroulé en février à Garmisch-Partenkirchen. Sous le titre : « Il faut s'attendre à des rebondissements à la suite de la PARTIALITÉ des juges en couples », le chroniqueur de ce journal écrivait : « Je reviens en arrière pour parler de cette victoire qui n'en est pas une, celle des Viennois Sissy Schwartz - Kurt Oppelt dans le « couples ». Hier, le juge français Rodrigues-Euriques, qui avait suivi la compétition en toute impartialité, me confiait : « Il ne fait pas de doutes que les Canadiens Dafoe-Bowden méritaient le titre mondial. Leur patinage est tellement supérieur en qualité artistique à celui des Autrichiens. Ceux-ci, en fait, ne sont que de brillants élèves, alors que les Canadiens sont de purs artistes. » N'empêche que les Viennois ont gagné d'une place et d'un centième de point grâce à la manœuvre de leur compatriote, le juge Franz Wojtanowski. Que va

faire maintenant l'I. S. U. contre un juge dont la partialité semble être la raison d'être la plus évidente ? Il se peut que M. Wojtanowski soit rappelé à l'ordre, ce qui, entre nous, ne changera rien aux positions acquises. Aussi bien, faut-il admettre l'irrégularité quand on assiste à une compétition internationale. C'est navrant mais c'est ainsi et ce n'est pas prêt de changer. »

Il ne nous appartient évidemment pas de nous immiscer dans les affaires intérieures d'une fédération internationale, d'autant moins que ces faits ne se sont pas produits à l'occasion de compétitions olympiques, mais lors d'un championnat du monde qui nous intéresse sans aucun doute, mais ne nous concerne pas. Nous citons ce cas pour le prendre en exemple simplement.

Dans ce même ordre d'idées, le journal *Sport* de Zurich a publié une statistique fort instructive. Relatant les notes détaillées que les juges décernèrent à l'occasion du concours

de saut à Cortina, ce journal a constaté que chacun des experts en question notait, pour les sauteurs de son propre pays, des points supérieurs à ceux de ses collègues. Seul le juge norvégien ne se serait pas laissé influencer par des considérations nationalistes. Ces faits ne nous étonnent guère. Il est toutefois juste de constater que ces faiblesses n'influencèrent pas le classement, car il est incontestable que le meilleur a gagné le titre olympique.

Nous tenions ainsi à justifier la position que nous avons prise dans notre dernier bulletin. Nous ne croyons pas à l'impartialité de TOUS LES JUGES et nous continuons à nous étonner lorsqu'on nous dit que leur probité ne mérite pas d'être mise en doute.

Le cri d'alarme lancé à la réunion de la Commission Exécutive du Comité International Olympique avec les délégués des Fédérations Internationales à Paris en juin dernier n'était donc pas exagéré. C. Q. F. D. —

La mission de l'olympisme

par Frédéric Schlatter journaliste, Lausanne

Les joutes olympiques se distinguent, en premier lieu, des autres compétitions mondiales du sport par les cérémonies qui marquent le commencement et la fin des Jeux. Or, ces deux cérémonies inspirent des émotions et des sentiments différents. Celle par laquelle s'ouvrent les Jeux est une ode à la joie : drapeaux déployés, les nations s'assemblent et communient dans un même plaisir profond ; elles affirment, par leur présence, leur adhésion à une foi qui, pour être profane, n'en traduit pas moins un idéal de compréhension mutuelle, de concorde sinon d'union. A cet instant émouvant, l'athlète qui apporte fièrement, drapeau au poing, à la tête de sa délégation. L'hommage et l'adhésion de son pays, apparaît comme un symbole beaucoup plus réel, beaucoup plus vrai que les rameaux d'olivier ou les colombes de la paix. Car le sport exprime dans chaque pays l'une des joies de vivre les plus complètement, les plus spontanément populaires, tandis que les rameaux et la colombe ne sont souvent que des images de politiciens parfois fort éloignés, voire isolés des sentiments profonds de leurs peuples.

Par exemple, lorsque, d'abord sur la pelouse d'Helsinki en 1952, puis tout récemment sur la glace de Cortina d'Ampezzo, les représentants de l'Union soviétique firent leurs premières entrées aux Jeux, l'ovation qui les salua traduisait avant tout la joie qu'on éprouvait à voir se joindre enfin, à l'immense ronde mondiale du sport, des populations dont l'absence avait jusque-là laissé subsister un grand vide.

Relatant dans la *Gazette de France* ses impressions sur les premiers Jeux Olympiques de notre ère — célébrés en 1896 à Athènes — le journaliste Charles Maurras annonça que « ce mélange de race menaçait d'aboutir, non

à l'intelligente et raisonnable fédération des peuples modernes, mais aux vagues désordres du cosmopolitisme ». Plus loin, il relevait aussi que tout cela conduisait non à étouffer les passions nationales, mais à les exaspérer au contraire.

On ne saurait dénier à Charles Maurras d'avoir vu juste en posant ces vérités fondamentales comme des phares à l'entrée de la nouvelle histoire contemporaine du sport. De nombreux exemples le prouvent : la fraternelle communion d'esprit qui préside aux cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques n'empêche guère les passions et les orgueils nationalistes d'éclater vigoureusement dès le lendemain, lorsque débute les compétitions. Et, bien entendu, les mêmes débordements se manifestent aussi sur les autres terrains de sport où ne flottent pas les étendards blancs aux cinq anneaux entrelacés.

Avec le recul des soixante années qui se sont écoulées depuis Athènes, nous pouvons dire cependant que, tout en ayant raison, Charles Maurras a également eu tort. Son jugement prophétique garde sa valeur, précisément parce qu'il émane d'un homme de lettres dégagé des contingences sportives. Mais Maurras l'a prononcé à une époque où, comme il l'a dit lui-même, les peuples ne se fréquentaient encore que d'assez loin, et où l'on pouvait donc redouter les désordres engendrés par les vives rivalités du stade.

Or, en dépit des passions qu'il suscite et des nationalismes qui ont trouvé en lui un nouveau mode d'expression parfois excessif, le sport perpétue néanmoins son miracle : sans doute (ce serait beaucoup demander à la nature humaine) ne fera-t-il jamais de ses adeptes un même peuple de frères, mais au moins leur propose-t-il l'une des fraternités qu'ils comprennent le mieux. C'est même à